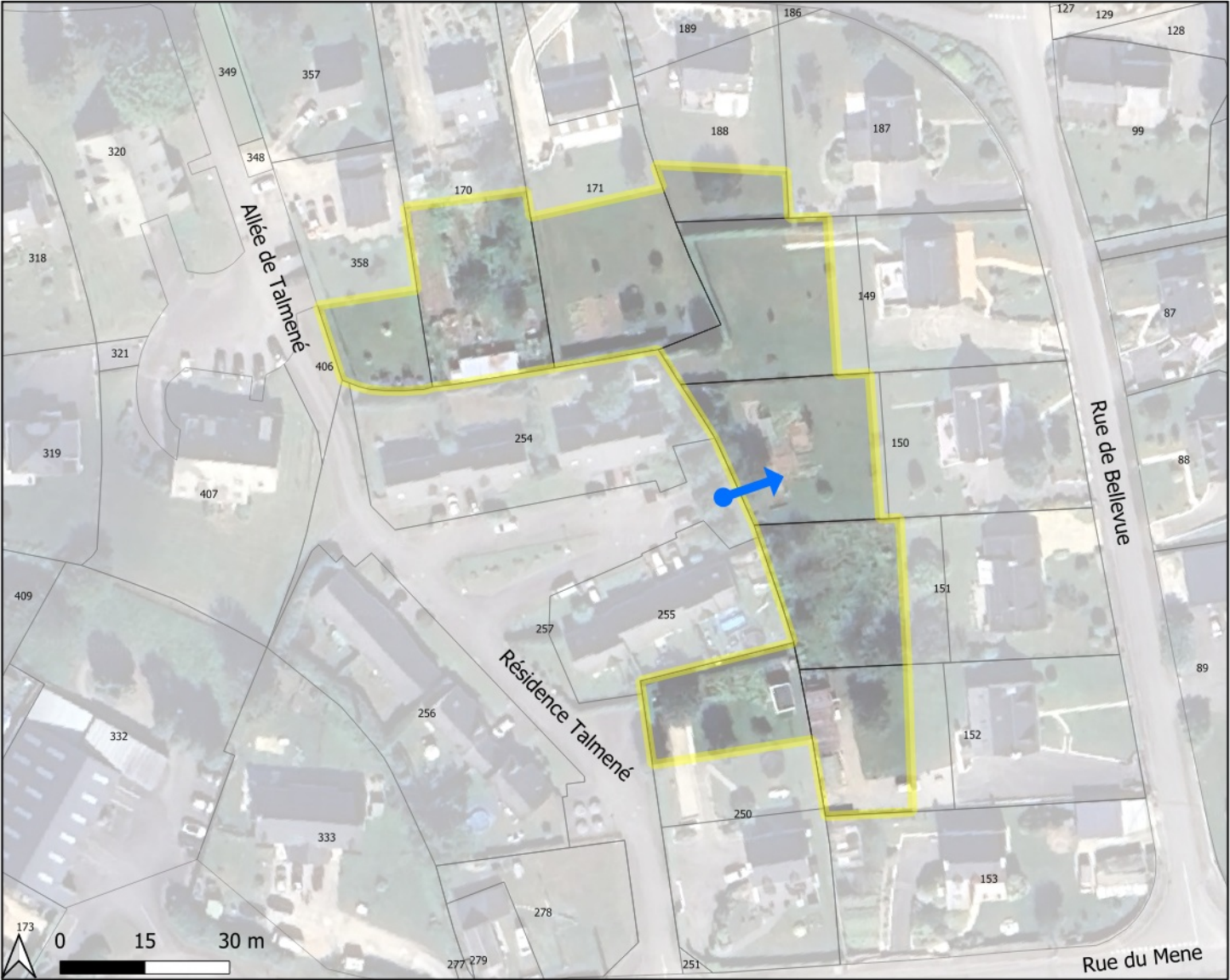


Commune : BIGNAN - Allée de Talmene



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,48	9	/	18.7	Optimisation progressive possible

Commune : BIGNAN - Allée du Pont Bellec



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Amorce de desserte

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,22	4	/	18.1	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : **BIGNAN - Beaulieu - Centre**



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

-  Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
-  Désenclavement

Eléments complémentaires

Le principe de désenclavement concerne l’ensemble des parcelles du périmètre, et non uniquement la première parcelle.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,37	7	/	18.9	Optimisation progressive possible

Commune : BIGNAN - Beaulieu Est



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Désenclavement
- Frange à créer

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	1,43	37	/	25.8	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Haie à préserver
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,28	5	/	17.8	Opération d'ensemble en une seule phase

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l'OAP ci-contre.

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Frange à créer
- Haie à préserver
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Au niveau de la haie traversant le secteur, quelques sujets seront préservés.

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	1,94	50	10	25.7	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases

Commune : **BIGNAN - Guérignan Sud**



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Accès interdit
- Amorce de desserte
- Multiples accès possibles
- Entrée de bourg à structurer et à paysager

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,44	8	/	18.1	Opération d'ensemble en une seule phase



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

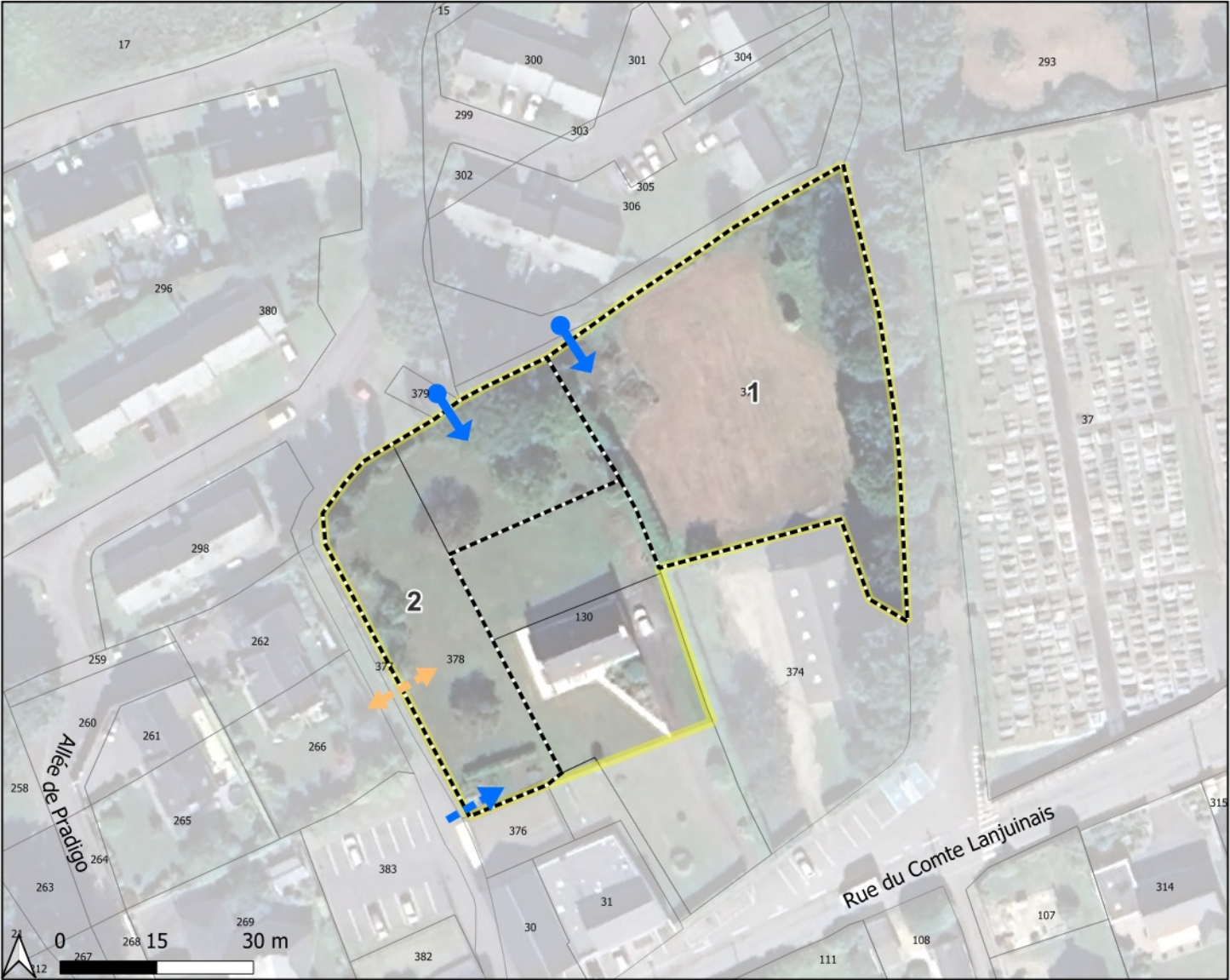
- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Haie à préserver

Eléments complémentaires

Secteur à vocation d’équipement.
Salle polyvalente.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	1,34	/	/	/	/



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

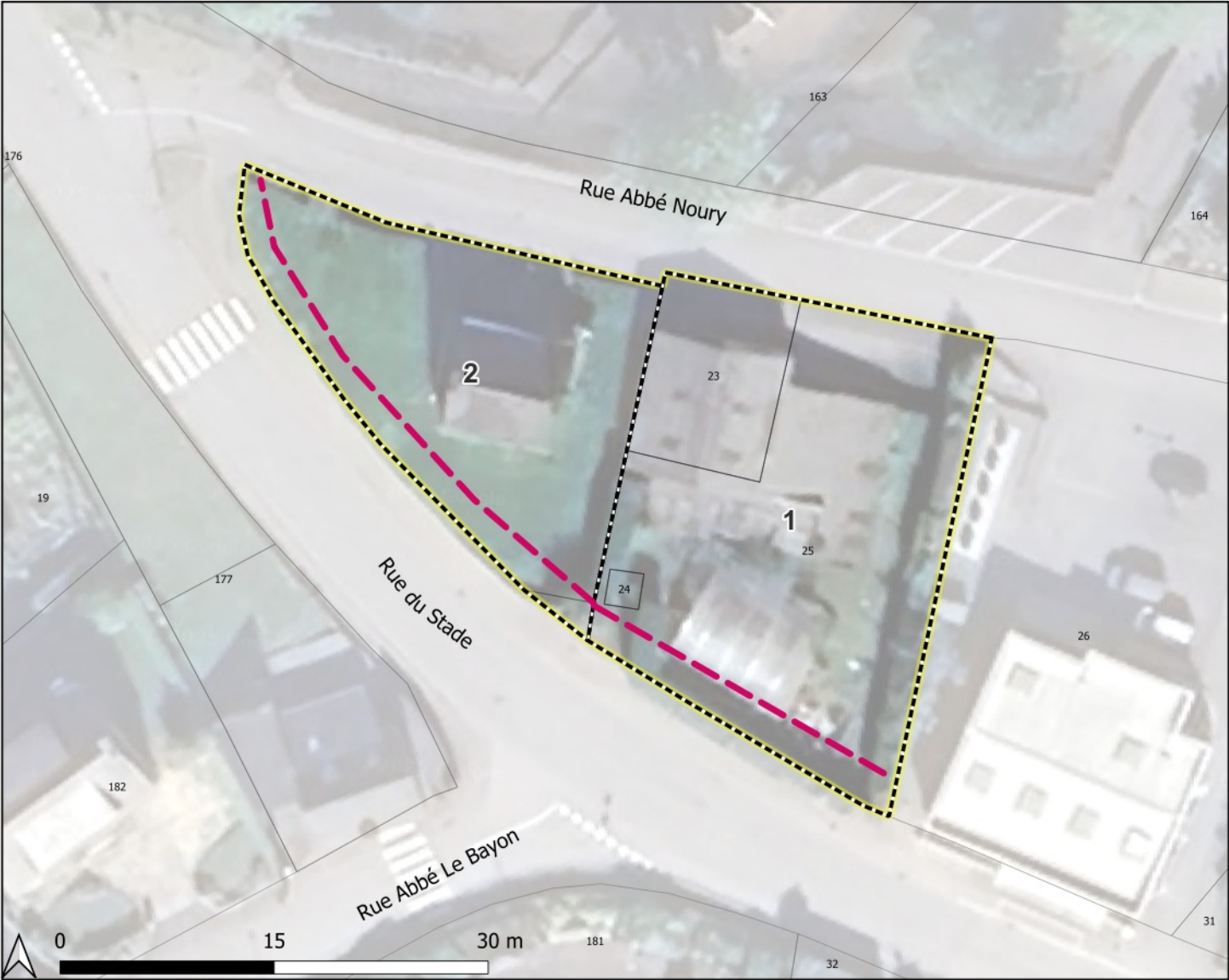
- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Accès secondaire
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,22	5	/	22.7	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,15	4	/	26.6	Opération d'ensemble en une seule phase



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Principe de structuration urbaine

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,07	6	6	85.7	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,05	4	/	80	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : BIGNAN - Rue Anne de Bretagne - 1



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

OAP "double destination" : maintien de l'activité en place (dont confortation) - respect des principes de l'OAP si évolution du site vers une autre destination.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,27	7	/	25.9	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : **BIGNAN - Rue de Guérignan**



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Haie à préserver
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

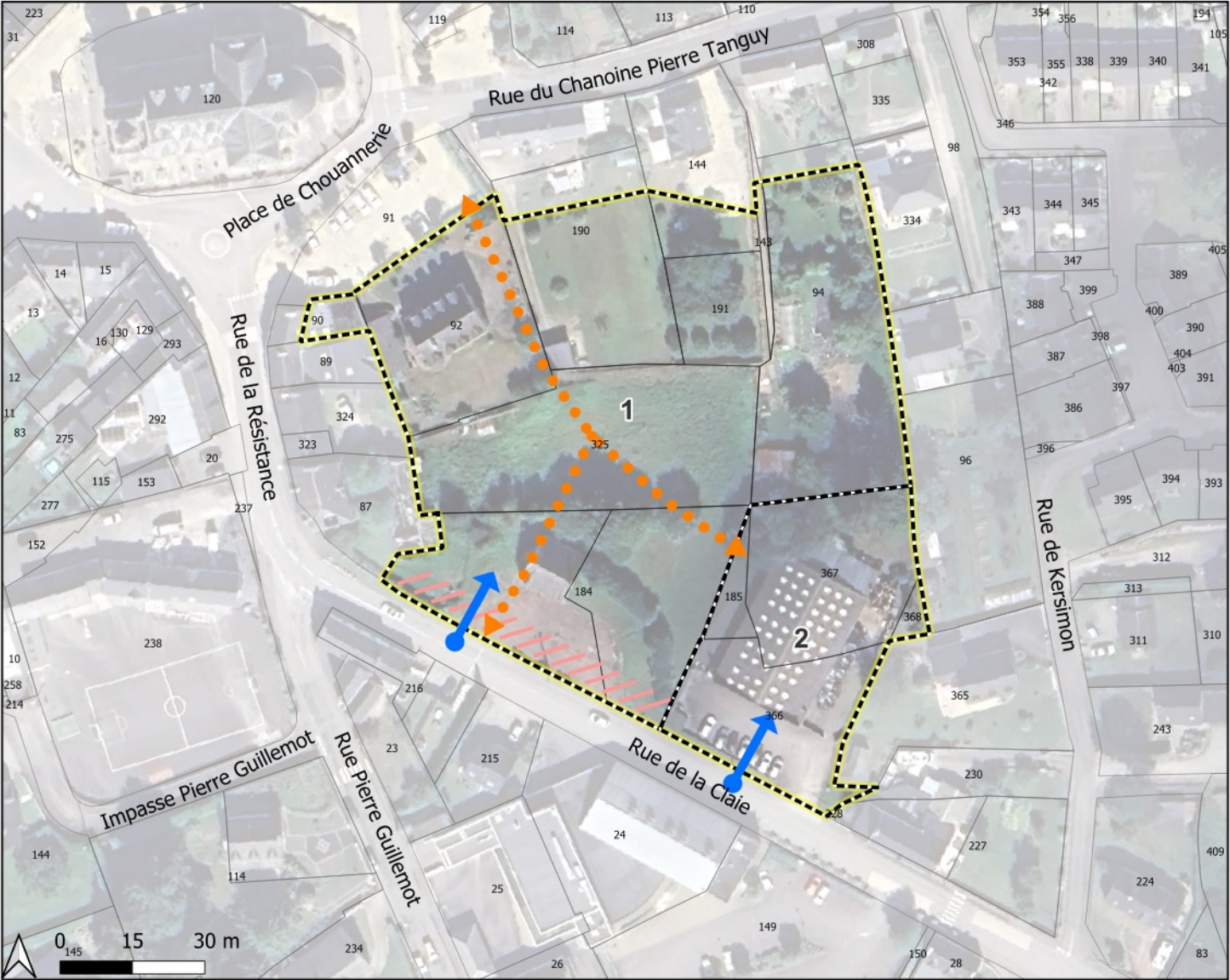
Eléments complémentaires

Secteur avec assainissement non collectif.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,32	6	/	18.7	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,23	5	/	21.7	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : BIGNAN - Rue de la Claie



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Continuité douce à créer
- Entrée de bourg à structurer et à paysager

Eléments complémentaires

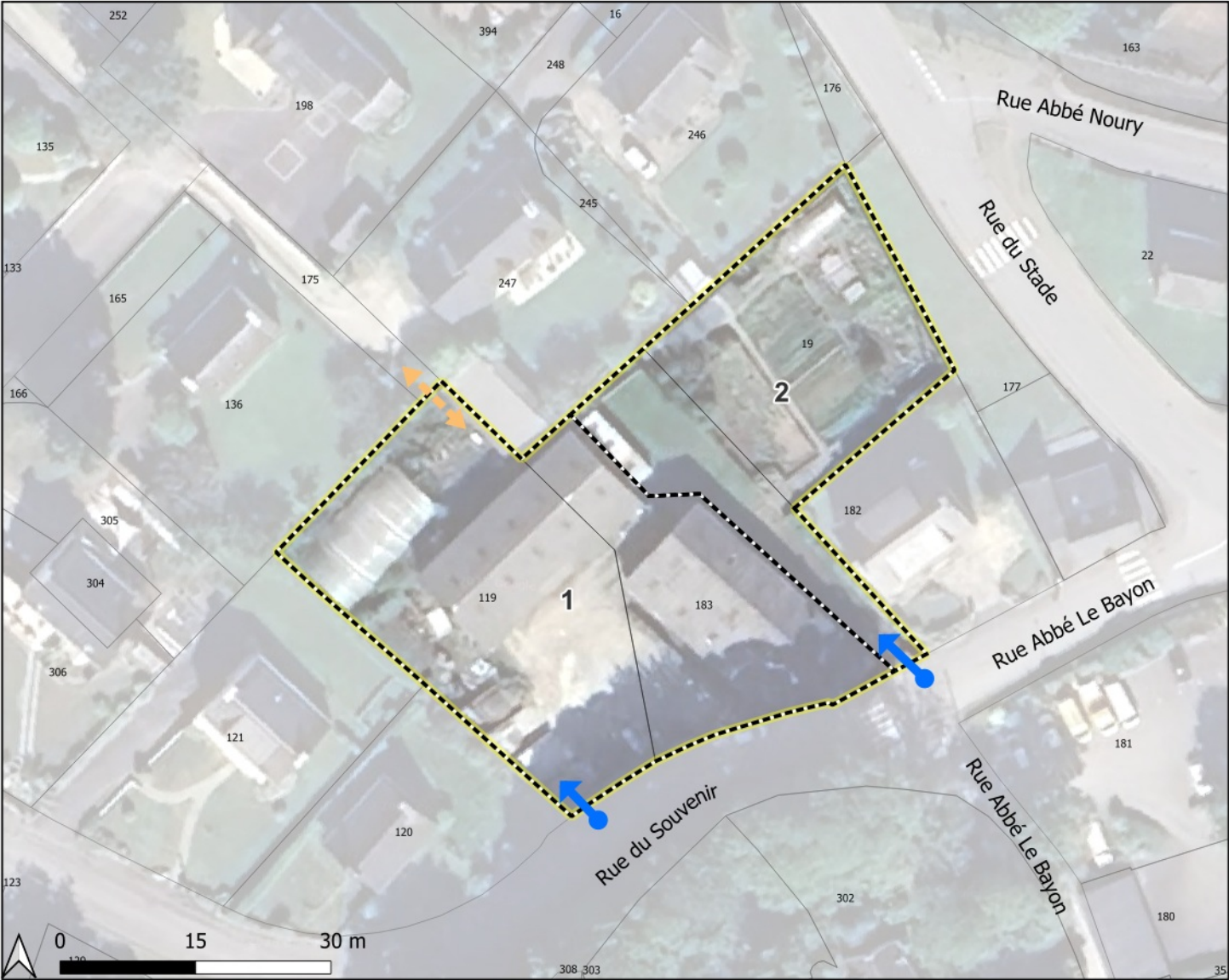
Le secteur 2 est à vocation d'équipement.

Prise en compte des risques en phase opérationnelle (secteur concerné par des sites / sols pollués ou potentiellement pollués).

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,87	37	/	42.5	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases
2	0,23	/	/	/	/

Commune : **BIGNAN** - Rue du Souvenir



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Périmètre de programmation
- Amorce de desserte
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

Secteur 1 : intégration de logements sociaux dans les objectifs de programmation.

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
1	0,16	9	9	56.2	Opération d'ensemble en une seule phase
2	0,1	3	/	30	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : **BIGNAN - Rue Perrine Samson 2**



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

 Périmètre d'OAP considéré dans le cadre de la présente fiche

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logts/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	0,74	20	5	27	Opération d'ensemble en une seule phase

Commune : BIGNAN - Rue Pierre Guillemot



Le Préambule des OAP détaille les dispositions relatives à la « Légende synthétique » qui suit :

il est nécessaire de s’y référer dans l’application des OAP.

Les sections « Eléments complémentaires » et « Programmation » précisent des dispositions spécifiques à l’OAP ci-contre.

Légende synthétique

- Périmètre d’OAP considéré dans le cadre de la présente fiche
- Accès interdit
- Amorce de desserte
- Continuité douce existante
- Entrée de bourg à structurer et à paysager
- Haie à préserver
- Perméabilité pour les modes actifs (piétons, vélos...)

Eléments complémentaires

/

Programmation

Périmètre d'application	Superficie	Nombre de logements	Dont logements sociaux	Objectif de densité (logs/ha)	Modalités de mise en oeuvre de l'OAP
OAP	1,91	45	/	23.5	Opération d'ensemble, éventuellement en plusieurs phases